

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,  
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL**

17<sup>e</sup> séance tenue le 11 septembre 2020 à 9 h  
Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)  
Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)  
Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)  
Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)  
Véronique Martin – Organisme, communauté économique  
Nicolas Brisson – Industrie de la construction, communauté économique  
Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire  
Catherine Craig-St-Louis – Organisme, habitation  
Benoit Delage – Organisme, environnement  
Catherine Pelletier-Hardy – Citoyenne  
Sophie Lamothe – Citoyenne  
Howard Powles – Citoyen

**Secrétaire**

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable  
Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire  
David Leclerc – Chef de division, expertise-conseil  
Dave Cassivi – Responsable de projets  
Sofiène Ayadi – Coordonnateur de projets  
Chantal Marcotte – Directrice, service de l'environnement

**Autres membres du conseil**

Gilles Chagnon – Conseiller, district de Lucerne (n° 2)  
Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)  
Jean-François LeBlanc – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 15)  
François Léveillé – Attaché politique, cabinet du maire

**ABSENCE :**

**Ressource interne**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

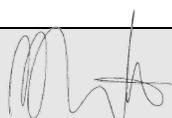
---

**Séance publique**

**9 h 06**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 9 h 06.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ajout aux varia d'un point sur les forums sociaux urbains organisés par A4 Architecture et d'un autre sur la situation du centre-ville durant la pandémie de la COVID-19.

## 3. Approbation et signature du procès-verbal de la 16<sup>e</sup> séance tenue le 17 juin 2020

Deux modifications sont demandées aux points suivants :

- Ajouter, à la fin du quatrième sous-point de la liste, des questions et commentaires formulés au point 6 « [...] Il est donc encore plus important d'imaginer des milieux de vie complets, mixtes, vivants et compacts »;
- Modifier, à la fin du sixième sous-point de la liste, des questions et commentaires formulés au point 7 « comme vu sur la rue Principale à Victoriaville » pour « comme vu sur King Street West à Kitchener ».

Le procès-verbal de la 16<sup>e</sup> séance tenue le 17 juin 2020 est approuvé par les membres avec ces modifications et sera signé par la présidente.

## 4. Date de la prochaine séance

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le mercredi 21 octobre 2020 à 12 h.

## 5. Période de questions de citoyennes et citoyens

Une question a été envoyée à la Commission par Réal Lalande, coordonnateur chez Action Climat Outaouais :

*« Nous connaissons déjà assez bien les préparatifs effectués par la Ville de Gatineau pour élaborer et présenter aux citoyennes et citoyens de Gatineau une Stratégie de lutte au réchauffement climatique et un plan d'adaptation aux changements climatiques qui en découlent. Des mesures difficiles et courageuses devront être adoptées par les membres du Conseil municipal et nous sommes préoccupés par le retard pris dans la présentation de cette Stratégie aux citoyennes et citoyens de la ville. Pourriez-vous nous informer de l'échéancier que vous prévoyez adopter pour partager avec les citoyennes et citoyens le contenu de l'analyse déjà effectuée par les services environnementaux et permettre une discussion ouverte des conséquences du réchauffement climatique et des mesures que devront prendre les services municipaux, mais également toutes et tous les citoyennes et citoyens pour y répondre? »*

On lui répond que les consultations sur la Stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques ont pris du retard en raison de la pandémie. Beaucoup de pression a été exercée sur l'appareil municipal pour s'adapter aux mesures des décrets ministériels, et une réorganisation des services a été nécessaire pour préserver les services essentiels.

Cette pandémie rappelle l'importance de continuer la lutte contre les changements climatiques. La présidente et plusieurs élus font de l'élaboration cette stratégie une priorité, mais il est encore impossible de préciser l'échéancier. Une rencontre est prévue avec les services concernés au mois d'octobre pour établir un calendrier. Action Climat Outaouais avait été identifié en tant que groupe pouvant contribuer à l'élaboration de cette stratégie.

## 6. État de situation : Qualité d'eau des plages

Une modélisation reliée aux événements de pluie, présentée à la séance de la CDTHE du mois de mai dernier, a été testée cet été. Des analyses en laboratoire ont également été menées cet été et une compagnie externe prépare le bilan. Les résultats d'analyses seront connus le 18 septembre; on pourra savoir si les résultats valident la modélisation. Si c'est le cas, cette modélisation pourra être utilisée l'an prochain pour prédire la qualité de l'eau des plages.

Depuis la dernière séance, une rencontre a été tenue entre les directions des services de l'environnement et des loisirs, et l'organisme Garde-Rivières Outaouais (GRO) pour démarrer une démarche de partenariat décisionnel, et non opérationnel comme souhaité au départ. Lors de cette rencontre, les méthodes d'analyses et d'échantillonnages ont pu être échangées. L'un des objectifs de GRO vise à changer la perception de la population sur la qualité de l'eau des plages. Il a été convenu d'explicitier, sur le site de la Ville, les raisons motivant la fermeture d'une plage, car les elles peuvent être fermées pour d'autres raisons que la qualité de l'eau. Il a également été convenu de comparer les méthodes d'échantillonnage sur le terrain et de garder un canal ouvert entre cet organisme et la Ville.

Une rencontre subséquente aura lieu lorsque les résultats de l'échantillonnage en laboratoire seront connus pour échanger à ce sujet, en plus de discuter de la certification *Blue Flag*.

On demande s'il existe un programme d'entretien des plages, et si le service d'alertes envoyées aux élus lorsque les eaux de plage sont évaluées comme étant de mauvaise qualité sera restauré ou offert dans un autre format. Les plages, particulièrement durant cette période de pandémie, sont intrinsèquement liées à la qualité de vie de la population.

On répond qu'il existe un programme d'entretien des plages, qu'il relève du service des travaux publics, et qu'une fréquence accrue de l'entretien est en cours d'analyse. Pour le service d'alertes, des vérifications devront être effectuées auprès du service responsable des communications sur la qualité des eaux de plage, soit le service des loisirs. Un suivi sera effectué par courriel.

## **7. Concordance du Plan et des règlements d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement révisé**

La présidente remercie les équipes pour le travail accompli. Elle souligne que chaque commentaire reçu a été évalué. Elle est consciente que les attentes sont élevées et qu'il n'est pas toujours possible de les rencontrer. Elle ajoute que plusieurs autres chantiers découleront de la concordance dans les prochains mois et prochaines années, soit :

- Révision du règlement sur les PIIA;
- Plan régional des milieux humides et hydriques;
- Guide d'aménagement en terrains boisés;
- Politique de l'arbre;
- Révision des conditions d'abattage et des contraventions prévues.

Des représentations seront menées à l'interne afin de s'assurer que ces chantiers soient ajoutés aux mandats de la Commission.

Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) mentionne que beaucoup de travail a été accompli au cours de la dernière année. La présentation fera notamment état du bilan des consultations publiques, de la façon dont les commentaires ont été reçus et analysés, et des modifications qui en ont résulté.

Le processus de concordance est une obligation légale et s'est fait conformément aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) entré en vigueur en décembre 2015. Le délai maximal pour adopter le Plan et les règlements d'urbanisme a été fixé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au 31 octobre 2020; il s'agit de la deuxième extension de délai. Le SADR est le principal outil de développement et d'aménagement du territoire et vise à établir une vision commune à long terme à l'horizon 2051. Le Plan d'urbanisme propose des actions plus directes pour respecter les enjeux actuels à l'horizon 2031.

Le document *PowerPoint* « Concordance des règlements d'urbanisme au SADR » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Le bilan des consultations publiques
- La synthèse des principaux commentaires reçus de la part du public et des promoteurs;

- Les principes associés à la recevabilité des demandes;
- Les ajustements réalisés au Plan d'urbanisme;
- Les ajustements réalisés au Règlement de zonage et autres règlements;
- Des précisions sur des enjeux particuliers, soit les milieux humides, le patrimoine et l'hébergement collaboratif;
- L'introduction au règlement sur les PIIA de nouveaux objectifs et critères visant les projets d'envergure;
- Les autres changements requis qui ne font pas partie de l'exercice de concordance;
- Le calendrier d'adoption, qui doit se conclure par l'adoption du Plan et des règlements d'urbanisme par le conseil municipal à sa séance du 20 octobre 2020.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant :

- La transparence du processus de consultation est soulignée;
- Le Plan d'urbanisme annonce la possibilité d'une planification plus fine par l'entremise des Programmes particuliers d'urbanisme (PPU), pour les noyaux urbains du Vieux-Aylmer, de Buckingham et de la rue Notre-Dame. Avant d'adopter un PPU, l'intention doit d'abord être indiquée au Plan d'urbanisme;
- Le nombre de visiteurs uniques qui ont consulté la documentation en ligne est demandé. Une vérification devra être faite auprès du service des communications;
- Beaucoup de membres de l'ACPHQ ont soumis leur avis sur le Plan et les règlements proposés. Il ne semble pas y avoir eu d'interactions par la suite entre ces membres et l'administration, seulement une réponse aujourd'hui de la part de SUDD. On répond que les membres de l'ACPHQ et de l'ACQ ont été rencontrés au mois de mars, et que même si le processus de consultations est imparfait, une proposition doit être soumise au conseil municipal. L'exercice de concordance n'est pas une négociation;
- Chaque demande, avis ou commentaire reçu a été analysé, et la plupart ont été pris en compte positivement, particulièrement ceux visant la structure urbaine;
- Il y aura toujours des personnes insatisfaites de certains éléments du Plan et des règlements d'urbanisme proposés. Des outils pour y déroger existent, sous condition d'approbation par le conseil, et dans certains cas, d'une approbation référendaire;
- On rappelle aux membres que chacun siège individuellement à la commission, et non comme représentant d'un groupe;
- On souligne l'importance de préserver les milieux de vie existants face à la croissance rapide de la ville, particulièrement dans le secteur ouest. D'ailleurs, le Plan d'urbanisme ne décrit pas assez explicitement cette croissance. On suggère l'ajout d'un encart ou d'une section sur la croissance attendue dans les dix prochaines années;
- L'importance du monitoring du SADR et du Plan d'urbanisme est soulignée;
- De la pédagogie est à mener auprès du public sur les raisons ayant mené à l'identification de secteurs à développer à l'intérieur du périmètre urbain;
- Le nouveau géoportail démontrant les changements apportés aux grilles de zonage est maintenant actualisé et en ligne;
- Les espaces de bureaux ne doivent pas s'éparpiller partout sur le territoire et doivent s'arrimer au transport en commun. On répond d'abord que la proposition respecte les dispositions du SADR. On précise ensuite que le centre-ville et les pôles mixtes des Allumetières et de la Cité n'ont aucune limite de superficie de bureaux. Des limitations progressives visant les noyaux urbains et le reste du territoire sont proposées pour éviter l'éparpillement des espaces de bureaux;
- Certaines demandes ponctuelles ont été accordées pour préserver les usages de bureaux déjà en activité qui deviendraient dérogatoires avec la nouvelle classification des usages;
- Les études sur les impacts de mobilité ne devraient pas se limiter à une perspective d'un îlot, ou d'un îlot et de son environnement, mais aux enjeux du secteur entier pour combiner des infrastructures qui profiteront à l'ensemble de la population. La bonne échelle d'intervention doit être considérée. On répond que la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) a été mandatée à ce sujet;
- La fonction résidentielle est la plus importante en terme de développement urbain. Pourtant, à l'annexe A, aucune mention de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau. On propose de clarifier le lien entre le SADR et cette politique, de s'y lier et d'y faire référence explicitement. On salue également la volonté d'inclure la Stratégie d'inclusion du logement abordable, mais toute la question de la typologie d'habitation pour respecter les différents besoins, au-delà de l'abordabilité, devrait aussi être incluse;

- Aucune décision n'a encore été prise quant aux commentaires qui n'ont pas été retenus lors des consultations publiques. Le conseil municipal devra orienter l'administration à ce sujet. Retenue ou non, la totalité des commentaires reçus lors des consultations publiques forme une riche base d'information pouvant notamment servir au monitoring du Plan et des règlements d'urbanisme;
- Même s'il n'est pas du mandat de la commission, on constate que la tenue de consultations en ligne permet la participation d'un plus grand nombre de personnes. La présidente mentionne que la Ville évalue actuellement la création d'un office de consultation publique qui pourrait diffuser tout en ligne, dont les séances en personne;
- Le processus de consultations citoyennes, bien qu'expéditif et sans espace d'interactions, dépasse les exigences légales et a permis d'affirmer l'importance d'une contribution forte des citoyennes et citoyens;
- La participation citoyenne est un impératif de l'action publique et doit maintenant viser au-delà d'une démarche simplement pour obtenir l'adhésion de la population. Il faut tenter de formaliser cette pratique par la création d'un office de consultation publique ou un autre outil;
- Plusieurs associations citoyennes auraient témoigné que, bien qu'apprécié, le processus de participation est insuffisant, notamment concernant les limites des ateliers portes ouvertes et l'implication du regroupement associatif;
- On demande de préciser la façon de tenir la consultation publique du 13 octobre, qui est la dernière occasion pour la population d'intervenir avant la prise de décision par le conseil municipal. On répond que l'administration, sous la direction du greffe, réfléchit actuellement à cette question;
- Le concept de centre métropolitain est introduit au Plan d'urbanisme en complément au PPU centre-ville, et permettra des stratégies de développements communes entre les villes d'Ottawa et Gatineau dans une aire bien définie;
- L'exercice de consultation a mis en relief des lacunes d'arrimage du projet de tramway au SADR. On répond que la Société de transport de l'Outaouais (STO) mène actuellement des études et que le Plan d'urbanisme sera éventuellement bonifié. Il n'est pas exclu d'apporter des modifications au SADR si le projet diffère de ce qui était initialement prévu;
- La rédaction de la Stratégie d'inclusion de logements abordables a pris du retard, mais pour l'adopter, l'intention doit être inscrite au Plan d'urbanisme. Cette stratégie avait été oubliée dans la première mouture du Plan d'urbanisme. Les groupes de ressources techniques et membres de l'industrie seront consultés, et l'exemple de Montréal sera considéré;
- Le territoire défini par le PIIA sur les projets d'envergure sont identifiés au règlement. Les objectifs et critères d'évaluation de ce règlement laisseront par contre place à une certaine interprétation, puisqu'il s'agit d'un règlement discrétionnaire;
- Les consultations citoyennes ont été bien conduites et les interactions pourraient être sans fin : le conseil municipal est redevable à la population dans ces décisions et doit trancher;
- La présidente propose de partager un article du Devoir ayant pour thème les impacts plus importants sur l'écosystème lorsque le développement s'étend à l'extérieur de la ville.

La présidente souhaite obtenir l'avis des membres sur ces trois points :

- Obliger la STO à aménager des Parc-o-bus étagés sur le corridor cité à l'article 672 du règlement de zonage;
- Retirer les usages institutionnels de la liste des exceptions à l'article 672;
- Augmenter les exigences de plantation d'arbres dans certains secteurs particuliers, comme les boisés de protection ou corridors verts, en doublant les exigences actuellement en vigueur.

Des réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Il serait juste que la STO soit assujettie aux mêmes normes que les autres usages. Les écoles et hôpitaux pourraient être retirés de la liste des exceptions de l'article 672 jusqu'à une certaine superficie d'aire pavée; si cette superficie maximale est dépassée, un stationnement étagé sera exigé. La norme d'un arbre par 550 m<sup>2</sup> est peu exigeante, et la connectivité des milieux naturels doit être favorisée;
- Pour les nouvelles constructions, doubler les exigences de plantation d'arbres est une bonne idée. Par contre, beaucoup de résidences existantes n'ont plus d'arbres en façade. Il faudra éventuellement exiger des arbres en façade pour les résidences existantes et assurer une plus grande culture de l'arbre à Gatineau;
- Il est souhaitable que les Parc-o-bus soient en structure étagée plutôt qu'en surface. Par contre, le contexte d'insertion des structures des stationnements étagés doit aussi être considéré pour ne pas causer de désagréments et ne pas nuire à l'accès à pieds ou à vélo aux stations de

transport en commun. Doubler l'exigence de plantation d'arbres ne pourrait pas être nuisible, mais il faudra prioriser la conservation d'arbres matures et assurer une caractérisation adéquate de l'existant;

- La présidente précise que la municipalité d'Austin en Estrie a doublé à sa réglementation l'exigence de plantation d'arbres pour les nouvelles constructions;
- Une réflexion sur le contexte d'insertion des Parc-o-bus est nécessaire. On ne peut pas isoler les Parc-o-bus de la réflexion globale sur le stationnement. Il faut inscrire ce point à la Politique sur le stationnement;
- Aucune analyse des impacts à l'augmentation des exigences de plantation d'arbres n'a été réalisée. Une analyse plus poussée devra être menée. On suggère d'insérer à la recommandation que le conseil municipal mandate le SUDD d'analyser cette proposition. Le SUDD reviendra par la suite à la CDTHE pour présenter un portrait général, les options et la recommandation. Concernant le retrait de l'exemption des Parc-o-bus à l'article 672, il pourrait y avoir des enjeux dans certains secteurs; il faudra évaluer cette proposition correctement;
- Les dépenses pour l'aménagement de Parc-o-bus sont admissibles aux programmes de subvention du gouvernement du Québec;
- Les Parc-o-bus Labrosse et Lorrain auraient dû être étagés. Les usages institutionnels ne doivent pas être exemptés de l'obligation de l'aménagement d'espaces de stationnement en structure étagée, et il faut renforcer le règlement sur l'exigence de plantation d'arbres, qui n'est pas toujours respecté;
- Le PIIA sur les projets d'envergure doit entrer en vigueur simultanément au Plan d'urbanisme, car le Plan d'urbanisme ouvrira certains territoires au développement et le PIIA encadrera le développement de ces territoires;
- Une réflexion complète sur l'ensemble des PIIA a été entreprise pour faciliter son application tout en respectant les objectifs que la Ville s'est donnés. Le PIIA sur la protection des boisés de protection et d'intégration fera partie de cette réflexion;
- La gestion des ressources humaines du SUDD relève davantage du conseil municipal. Par contre, des travaux à l'interne sont en cours pour rendre le service plus efficient;
- La révision des classes des différents matériaux de revêtement extérieur autorisés en façade de bâtiments n'a pas été considérée lors des travaux de concordance. L'autorisation d'utiliser des matériaux de revêtement extérieur en bois en façade doit être réfléchi;
- Après l'ouverture des aires d'expansion, le SADR exige que la desserte d'équipement collectif soit considérée lors de la planification des projets localisés dans ces secteurs. Cela a également été traduit au PIIA sur les projets d'envergure;
- La Ville collabore avec les centres de services scolaire et la commission scolaire anglophone pour identifier des terrains pour accueillir des écoles;
- La planification d'autres installations municipales, comme les arénas, bibliothèques, etc., est menée en amont des différents projets avec la collaboration de plusieurs services municipaux. Le Service des loisirs est notamment en réflexion pour élaborer un plan d'infrastructures récréatives;
- Les maisons en rangée offrent peu d'espace pour la plantation d'arbres. De plus, il y a actuellement une grave pénurie du bois de construction en raison d'une forte demande aux États-Unis. Le prix de cette matière première a grimpé exponentiellement ces derniers mois.

La présidente propose de recommander favorablement le Plan et tous les règlements d'urbanisme présentés, et d'y inclure les modifications proposées par les membres. Jocelyn Blondin appuie.

Audrey Bureau et Jean Lessard s'abstiennent.

Nicolas Brisson demande le vote, puisqu'il est en désaccord avec certains éléments du Plan et avec plusieurs réponses aux requêtes soulevées lors des consultations publiques, et parce qu'il considère qu'il y a encore beaucoup d'inconnus, notamment sur la Stratégie d'inclusion du logement abordable. Il demande s'il est possible de reporter le vote pour qu'il puisse consulter l'ensemble des membres de l'industrie de la construction; sinon il votera contre. La présidente lui répond qu'il devrait voter contre, puisqu'il est impossible de retirer la Stratégie d'inclusion du logement abordable, car elle est prévue à la Politique d'habitation. Cela dit, elle précise que le mandat d'un membre à la commission n'est pas de consulter les membres qu'il représente avant de prendre une décision, puisqu'il siège à titre personnel.

**R-CDTHE-2020-09-11 / 01**

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil municipal d'adopter le Plan d'urbanisme, le règlement de zonage et les règlements modifiant les règlements d'urbanisme dans le cadre des travaux de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016, avec les ajouts suivants :

- Un encart ou une section dans le Plan d'urbanisme sur la croissance attendue, par secteur, dans les dix prochaines années;
- Des précisions dans le Plan d'urbanisme sur les bénéfices de développer la ville sur la ville plutôt que de s'étaler;
- Une référence à la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau à l'annexe A du Plan d'urbanisme.

De plus, la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil municipal de mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable afin d'étudier la possibilité de modifier les éléments suivants aux règlements d'urbanisme :

- À l'article 672, évaluer la possibilité de retirer les usages institutionnels et la Société de transport de l'Outaouais de la liste des exceptions de l'obligation d'aménager des stationnements étagés, ou d'assouplir cette obligation selon la localisation, le type d'usage ou la superficie de l'espace de stationnement;
- Augmenter les exigences de plantation d'arbres lors de la construction de nouvelles résidences, établie à un arbre au 550 m<sup>2</sup>, dans certains secteurs particuliers, comme dans les boisés de protection ou corridors verts, soit en doublant les exigences actuellement en vigueur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
9	1	3	0

**RECOMMANDÉ**

**8. Varia**

**8.1 Forums sociaux urbains**

A4 Architecture a développé des forums sociaux urbains avec des citoyennes et citoyens de Gatineau et de l'Outaouais. Deux ont eu lieu au courant de l'été; le premier portant sur les développements écoresponsable, et le deuxième sur le développement de la forêt Deschênes. Le prochain portera sur les démolitions et la protection du patrimoine bâti, et aura lieu par vidéoconférence à la fin du mois de septembre. Tout le monde est invité, le but étant d'avoir le dialogue. Les gens intéressés peuvent contacter Sophie Lamothe par courriel au [slamothe@a4architecture.ca](mailto:slamothe@a4architecture.ca).

**8.2 La situation du centre-ville en temps de COVID-19**

Le centre-ville de Gatineau est particulièrement affecté par les conséquences de la COVID-19, parfois au profit d'autres quartiers. Ces quartiers gagnent en compacité, en mixité et en différents services, mais de meilleurs résultats doivent être obtenus au centre-ville sans nuire aux autres quartiers. Pour illustrer les effets de la COVID-19 sur le centre-ville, Catherine Craig-St-Louis a entamé une démarche personnelle et réalise une carte amateur qui représente déménagements et fermetures de commerces en raison de la COVID-19 ou de certaines tendances de fond amplifiées par la situation sanitaire. Cette carte est régulièrement actualisée. En lien avec le bilan du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville présenté à la dernière séance, elle s'interroge sur ce qui est en cours à la Ville pour pallier cette situation.

La présidente lui répond qu'elle a reçu un mandat juste avant la pandémie pour élaborer un plan des artères commerciales au centre-ville, et qu'une enveloppe spéciale lui a été attribuée à la fin du mois de juin. On gagne tous à avoir un centre-ville fort, même si on gagne à avoir des noyaux villageois qui permettent aux gens d'avoir accès à des services à proximité.

Concernant le bilan du PPU centre-ville, on ajoute que des discussions ont eu lieu dans les dernières semaines pour trouver une formule de consultation citoyenne. Une proposition devrait venir dans les prochains jours pour une consultation en octobre.

**9. Levée de la séance.**

La séance est levée à 12 h 14.